

# Annecy - Agglo



Dispensé de timbrage

Annecy CTC



DEPOSE LE 18/05/2006

**BIMESTRIEL**  
**PS BP 830**  
**74016 ANNECY CEDEX**  
**ISSN 1771-1487**  
**ABONNEMENT 15 euros**  
**N° 96 avril 2006 - mai 2006**

## EDITO : LA CLUSE DU LAC MENACEE DE BETONISATION

Devant les menaces qui semblaient peser sur l'environnement du lac, le conseil municipal d'Annecy, **unanime**, a décidé de confier une mission d'audit à un cabinet spécialisé, afin de mettre fin à la polémique et de connaître précisément les conséquences de la modification législative et de son application aux communes riveraines du lac.

Le rapport de l'expert est aujourd'hui à la disposition de tous et l'essentiel en a été publié dans le bulletin municipal d'Annecy d'avril. Ce rapport transforme toutes nos craintes en certitudes : la ligne de démarcation entre la partie des communes riveraines restant soumise à la loi Littoral et celle dorénavant soumise à la loi Montagne ne peut avoir que des conséquences nuisibles pour ces territoires. Et sur Annecy-le-Vieux, une partie importante du territoire communal n'est plus soumise ni à la loi Littoral ni à la loi Montagne. Seule, la commune d'Annecy n'est pas touchée car elle reste entièrement soumise à la loi Littoral (730 ha).

Il est indéniable aujourd'hui que les communes vont avoir toute latitude pour ouvrir de nouveaux espaces à l'urbanisation avec la suppression des 'coupures d'urbanisation' (105 ha), la réduction des 'parcs et espaces boisés significatifs' (3870 ha) et des 'espaces naturels remarquables' (750 ha). Toutes ces protections s'appliquaient au titre de la loi Littoral, elles n'existent plus pour les territoires désormais soumis à la loi Montagne.

**L'expert chiffre à 1 315 hectares au total les surfaces nouvelles désormais ouvertes à l'urbanisation dans les neuf communes riveraines du lac.**

Bien sûr, les maires, qui ont décidé seuls du tracé du trait délimitant les deux zones, jurent tous qu'ils sont les meilleurs défenseurs de la cluse du lac et que la population n'a aucun souci à se faire. Fort bien. Mais alors, il va leur falloir répondre à une série de questions.

1) la modification législative et réglementaire s'applique à huit lacs en France. A ce jour, sur aucun de ces autres lacs, la moindre procédure n'est engagée. Pourquoi cette précipitation pour le seul lac d'Annecy ? Pour quels intérêts MM Accoyer et Hérisson ont-ils effectué un tel forçage ?

2) la Charte de l'environnement, intégrée à la Constitution française, prévoit que « *toute personne a le droit...de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement* ». La moindre révision des plans d'occupation des sols (POS) et des plans locaux d'urbanisme (PLU) est soumise à enquête publique. Et pour une modification aussi grave, le maire déciderait seul ? Pourquoi cette opposition de la quasi-

### Sommaire :

- Edito de J. Excoffier
- p.2 : Autoroute A41
- p.3 : Chronique annécienne
- 4-5 : Politique culturelle de l'Agglomération
- p.6 : Transport en commun
- p.7 : Taxe professionnelle
- p.8 : Edito de J. Excoffier (suite) - Report de la venue de S. Royal

## AUTOROUTE A 41 : Les mensonges d'Accoyer



B. Accoyer continue à mentir à propos de l'arrêt des travaux de l'A 41 en 1998, en faisant porter la responsabilité de l'arrêt des travaux sur la Gauche au pouvoir. J. Excoffier a fait parvenir au *Messageur* et à *l'Essor*, qui ont publié les propos du député UMP, le texte suivant.

Dans le précédent numéro, M. Accoyer raconte à sa façon les causes de l'arrêt des travaux en 1998. Sa présentation des faits est partielle et partiiale. Voici les faits tels que j'ai pu les vérifier au Ministère de l'Équipement en février 2000.

### A 41 : POURQUOI L'ARRÊT DES TRAVAUX EN 1998

En 1995, quelques semaines avant de quitter le Gouvernement, B. BOSSON, Ministre de l'Équipement, attribue la concession de l'A 41 à l'ATMB. Oui, mais pour être valable, une telle concession doit passer par un décret en Conseil d'État, ce que B. Bosson s'est bien gardé de faire, sachant que le Conseil ne pourrait que constater l'illégalité de l'attribution, au regard du droit communautaire.

Le Ministre suivant, Bernard PONS, hérite ainsi d'une dizaine de dossiers d'autoroutes attribués en contradiction avec le droit communautaire. Il entame des discussions avec le Commissaire européen en charge des transports pour obtenir des dérogations. Il en obtient un certain nombre mais pas pour l'A41.

À l'époque, ni les élus RPR, ni les élus UDF du département ne se sont manifestés pour que l'A41 bénéficie d'une dérogation. Le directeur du Cabinet de Pons autorise le début des travaux par une simple lettre à l'ATMB en 1997, quelques jours avant les élections législatives. Le décret en Conseil d'État n'est toujours pas pris. Nous sommes en pleine illégalité mais les travaux sont lancés !

En mai 1998, le Président de l'ATMB écrit au Ministre J. Cl. GAYSSOT, pour obtenir l'officialisation de la concession. Le Ministre ouvre le dossier, se rend compte des irrégularités commises et arrête le chantier. En septembre 1998, il dépose le dossier devant le Conseil d'État. **En septembre 1999, le verdict tombe, le Conseil d'état annule la concession** comme contraire aux engagements européens de la France.

L'autoroute va se faire, sur fonds privés grâce à la privatisation des autoroutes. Fera-t-elle le bonheur des frontaliers ? Quand on voit la colère des frontaliers utilisant l'autoroute blanche, on peut en douter. Sans compter les graves atteintes à l'environnement près du pont de la Caille et dans le val des Usses.

*Toutes précisions complémentaires sur le site de la fédération socialiste [www.ps74.org](http://www.ps74.org) dans la rubrique dossiers.*

### Jardin d'eau

Robert Saint Romain est intervenu au conseil sur cette question. Dans le cadre de l'entente Annecy, Annecy le Vieux, Cran-Gevrier et Seynod, il avait été proposé de construire aux Puisots un jardin d'eau adapté aux enfants de 3 à 6 ans. La CAF avait décidé d'apporter une subvention très importante à ce projet.

La mairie d'Annecy-le-Vieux a refusé d'apporter sa quote-part (3000 €) au prétexte que la C2A allait construire un jardin d'eau très important aux Marquisats. Or aujourd'hui, la C2A a décidé de ne réaliser qu'un jardin d'eau de 150 m<sup>2</sup> aux Marquisats au lieu des 300 m<sup>2</sup> prévus.



L'argument de la ville d'Annecy-le-Vieux ne tient plus. Nous espérons qu'elle reviendra sur sa décision concernant les Puisots. Rappelons que l'été, les Puisots accueillent 160 enfants par jour, ce qui pose des problèmes de sécurité et d'organisation pour permettre à chaque enfant de profiter de l'eau.

## **Plan local d'Urbanisme**

Le projet monté par le cabinet d'études a été arrêté. Il va être communiqué aux différents services de l'Etat concernés et fera l'objet d'une enquête publique en septembre. Il importe que le maximum d'Annéciens participe à cette enquête, ne serait-ce que pour prendre connaissance, et éventuellement contester les modifications, concernant leur quartier. Le projet reviendra ensuite devant le conseil municipal en fin d'année.

## **Accessibilité urbaine**

La Commission 'Personnes handicapées' a examiné le bilan et le projet de prochain schéma d'accessibilité urbaine pour les personnes à mobilité réduite.

Le budget attribué à la Commission se monte à 30 000 €. Il est abondé par des crédits du service Voirie pour des travaux d'accessibilité à l'occasion de rénovation de voies.

Pour 2006, une série de travaux sont proposés dans le quartier du Parmelan avec :

- ⇒ plateau piéton av du Parmelan,
- ⇒ des abaissements de trottoirs et traversées de rues sécurisées route de Vignières, route de Thônes, chemin des cloches et place H. Dulant.

Problème : le coût total se monte à 50 000 €. Il va falloir trouver des subventions auprès de la région et obtenir une rallonge de la ville.

Sur l'ensemble de la ville, un recensement rapide fait apparaître 150 abaissements de trottoirs à réaliser pour un coût global d'environ 250 000 €.

## **Incinérateur de Chavanod**

La presse s'est fait l'écho du livre de V. Nouzille, « Les empoisonneurs » qui indique que les incinérateurs de Chambéry et d'Annecy polluaient davantage (en dioxine) que l'incinérateur de Gilly-sur-Isère. En même temps, le SILA, qui gère l'incinérateur de Chavanod, a indiqué récemment que *'depuis sa mise en service en 1986, l'usine traite les rejets dans l'atmosphère. Elle a toujours été en conformi-*

*té avec les normes en vigueur'*.

Tout cela est des plus fâcheux. Pour en avoir le cœur net, la ville d'Annecy a saisi le préfet afin d'obtenir des services de l'Etat, qui effectuent les contrôles, les précisions nécessaires sur la situation de l'usine au regard des normes réglementaires, notamment avant les travaux de 2001.

## **CPE et UMP : les sénateurs choisissent leur camp**

MM Hérisson et Carle ont défilé aux côtés des patrons de la CGPME pour réclamer l'application du Contrat Première Embauche, tout comme ils ont participé aux conférences de presse de M. Accoyer pour expliquer tout le bien qu'ils pensaient de cette mesure largement rejetée par les jeunes, les syndicats, la gauche et l'opinion publique. Ce qui ne les empêchera pas prochainement de nous expliquer, maintenant que le CPE est mort, que ce n'était pas ce qu'il fallait faire. N'ayons pas la mémoire courte.

## **Effet d'annonce**

Le Ministre Ph. Bas est venu inaugurer une MAPAD à Poisy et a annoncé « 160 places supplémentaires » pour l'agglomération en 2007 pour les personnes âgées dépendantes. En réalité, ce n'est pas 160 mais 40 qui sont attribuées à l'agglomération, pour l'extension de la Tonnelle à Seynod. Il n'y a toujours pas de financement pour l'établissement prévu rue M. Vallin à Annecy. Mais, l'essentiel pour l'UMP, c'est l'effet d'annonce !!!

## **Critérium du Dauphiné Libéré du 4 au 11 juin 2006**

Dimanche 4 juin : prologue à Annecy (Av. d'Albigny) de 4,1 km l'après-midi. Animations sur le Pâquier (stands des sponsors et des associations cyclistes) et sur le parcours (course de jeunes le matin).

Lundi 5 juin : départ de la 1<sup>ère</sup> étape Annecy – Bourgoin Jallieu 207 km

21 équipes et 168 coureurs seront au départ.

# POLITIQUE CULTURELLE DE

Une vingtaine d'élus et militants socialistes et apparentés se sont réunis le 8 avril pour faire le point sur la politique culturelle de la C2A et des collectivités et débattre de l'avenir. Etat des lieux ? Quel projet proposé par la gauche pour 2008? Quel est le rôle des élus?

## ETAT DES LIEUX et COMPETENCES

La ville d'Annecy a transféré largement sa compétence culturelle à l'agglomération avec le transfert de 7 équipements à la C2A : Scène nationale (Bonlieu), Ecole d'Arts, Brise-glace, Château, Palais de l'Île en 2002 et la Bibliothèque centrale et l'Ecole nationale de musique et de danse en 2003.

Meythet a transféré le Rabelais en 2002 et Seynod son Auditorium en 2003.

Cran-Gevrier a transféré son Centre de culture scientifique et technique (CCSTI) en janvier 2006.

### Les avancées depuis 2002

⇒ Les réseaux : un travail en réseaux a été mis en place pour la lecture publique, initié par la bibliothèque de Bonlieu en lien avec les bibliothèques des communes de la C2A.

⇒ Le label "Art et Histoire" a été décerné à la C2A. (Musée Château)

⇒ Le Conservatoire de musique est maintenant un Conservatoire National de Région

⇒ Le CICA (association organisatrice du Festival d'Animation) voit sa transformation en 2006 en établissement public (EPCC) : la CITIA (cité de l'image en mouvement), dont le but sera "de développer la connaissance et le rayonnement du Cinéma d'Animation". La plate-forme universitaire multimédia (PUMMA) intègre également la CITIA, qui devient ainsi un centre de ressources et de compétences pour tout ce qui concerne l'image en mouvement.

### Les questions en débat

#### a) Le spectacle vivant

- quelques difficultés à créer un travail en synergie entre les équipements transférés sur des projets communs.

- le cinéma qui n'est pas une compétence transférée, a des difficultés à trouver sa place dans une politique globale de C2A. Quel avenir pour les festivals existants?

- quelle relation avec les MJC qui demeurent toujours sous la tutelle des collectivités locales.

- quelle implication des communes en terme budgétaire pour des projets collectifs? Un travail d'ouverture s'impose.

#### b) Le patrimoine

Travail en commun pour les 13 communes (labellisation). Un impact réel sur les 13 communes qui leur fait apparaître la nécessité de travailler ensemble

#### c) L'enseignement artistique

- L'Ecole d'Art offre une formation diplômante supérieure et affirme une nette volonté de s'ouvrir aux 13 communes.

- Le Conservatoire national de Région a mis en place un réseau, sur la base du volontariat, qui a pris du corps. 7 structures y participent (écoles de musique communale...), un coordonnateur a été recruté. Les objectifs ont été clairement identifiés ce qui a permis un positionnement de chaque école. Le réseau a apporté une stabilité des équipes enseignantes, une diversité dans les offres et une disparition des disparités.

Mise en place de 2 chorales d'enfants (Chavanod et Quintal).

#### d) La lecture publique

Le travail en réseau s'est installé facilement. Mise en place d'un passeport lecture pour les habitants de toutes les communes. On constate une sorte de stagnation avec l'apparition de certaines difficultés politiques.

#### e) Le CCSTI

Le dernier équipement transféré à la C2A. Un Comité de pilotage est à mettre en place.

### En conclusion

- Une dynamique certaine des équipements, un travail en réseau efficace.

- Des difficultés à travailler ensemble

- Nécessité d'un réel travail avec les acteurs locaux.

- Quel type d'évaluation envisagée? Quels critères de l'action culturelle pour quels publics?

## LE ROLE DE L'ELU

La question du rôle de l'élu par rapport aux associations diverses, aux institutions municipales, aux artistes, aux professionnels du spectacle a fait l'objet d'un travail en atelier.

## DES CONSTATS, DES INTERROGATIONS:

▶ Comment tenir compte des autres, de leurs attentes (MJC, pratiques amateurs) ?

▶ Comment susciter l'envie de rejoindre la vie associative?

▶ L'offre des communes suscite la "consommation" mais correspond-elle à une réelle éducation populaire? Est-ce un élément de la construction sociale et de la citoyenneté? L'institutionnalisation de la plupart des secteurs culturels d'Annecy a fait qu'on ne s'est plus appuyé sur les associations.

▶ L'élu, après une réelle formation, doit être en capacité de conduire et de mettre en place les politiques socio-culturelles en s'appuyant sur la diversité du tissu associatif. Le besoin de créer permet d'exister autrement dans la société et contribue à susciter du lien social. Toutes les associations ont-elles leur place? Quels critères? C'est en menant une politique volontariste de partenariat entre les institutions culturelles (MJC, équipements de la C2A) et les associations correspondant aux objectifs fixés que l'on répondra au souci d'élargissement du champ culturel à la population tout entière.

▶ Pour cela il faudra soutenir les associations pour élaborer des contrats d'objectifs en leur donnant les moyens de définir leur projet éducatif et culturel. Veiller également à redynamiser les conseils d'administration afin de retrouver un certain équilibre entre le directeur de l'association et son CA.

▶ On en vient à définir les priorités pour les élus au niveau des populations. Il faut réfléchir au rôle de la collectivité, comment susciter l'innovation, quelle ouverture sur l'extérieur?

▶ L'ouverture au plus grand nombre étant un impératif de premier plan pour l'élaboration d'un projet de société solidaire, comment faire travailler les élus les uns avec les autres? La culture représente le lien entre l'art et la société, d'où son essentielle transversalité. Les enseignements artistiques au sein des établissements de l'Education nationale doivent se généraliser et ne pas seulement être implantés dans la ville-centre. Le développement de l'éducation artistique dans le cadre scolaire de l'école primaire à l'Université est l'un des grands enjeux démocratiques de notre société. Cette éducation doit offrir un choix interdisciplinaire et permettre un accès très large aux langages et aux oeuvres artistiques relevant du patrimoine ou de la création.

▶ Une action en direction des familles valorisera cette éducation (voir les politiques familiales et les équipements socio-culturels).

▶ L'élu mettra en oeuvre la démocratie participative avec les professionnels de la Culture qui doivent être associés à l'élaboration des politiques culturelles, les associations (éducation populaire) et les équipements socioculturels à qui on redonnera une dimension culturelle et éducative.

▶ L'élu traduira par des choix budgétaires la volonté d'inscrire la culture dans chacune des politiques: éducation, politiques scientifique, sociale, enfance, de la ville.

Tels sont les impératifs d'un projet de société solidaire, humaniste, de qualité. Le projet culturel doit être au coeur du projet de société de la gauche.

Compte rendu de

**Mireille BRASIER**

Conseillère municipale Annecy  
Conseillère communautaire

*Suite du compte-rendu dans le prochain numéro*

# TRANSPORTS EN COMMUN

Les usagers ne le savent pas toujours, mais plus de 60 % du coût de fonctionnement des bus est financé par les entreprises de plus de 10 salariés, y compris les administrations, au titre du Versement Transport (VT). Le taux actuel est de 0,9 % de la masse salariale, un des plus faible de France. Il peut, selon la loi, aller jusqu'à 1,1 %.

Les recettes commerciales s'élèvent à 4 113 000 €, le VT à 11 150 000 € et quelques subventions pour 2 237 000 €. Il faut savoir aussi qu'en moins de 10 ans, le nombre de passagers a doublé, passant de 6 à 12 millions de voyageurs/an.

La question qui est posée aujourd'hui est simple. Des développements du réseau sont nécessaires, et demandées, pour desservir:

- le futur centre hospitalier,
- les zones d'activités économiques, à la demande des entreprises,
- certaines communes pour renforcer l'offre actuelle de transport.

Tout cela entraîne des coûts de fonctionnement supplémentaires. Comment les financer ? Quatre sources de financement possibles :

- 1) diminuer la desserte, voir supprimer certaines lignes peu utilisées,
- 2) faire des économies de gestion,
- 3) augmenter les tarifs,
- 4) augmenter le versement transport (VT) .

Les trois premières solutions, outre leur faible rentabilité, conduisent à diminuer soit l'offre (1) soit la fréquentation (3). Est-ce vraiment le but recherché ? Nous ne le pensons pas.

Reste l'augmentation du VT.

**Les services ont chiffré les besoins et les ressources nécessaires, en tenant compte des recettes commerciales nou-**

**velles attendues.**

## Développement du réseau en septembre 2006

⇒ Nouvelle ligne IPAC/Vovray- St Michel-Loverchy-centre ville

⇒ Restructuration de la ligne 9 pour améliorer la desserte de Pringy et de sa zone d'activités

⇒ Réorganisation des lignes 45 et 55 avec une ligne Vieugy-Balmont-Quintal et l'autre Chavanod-Montagny

⇒ Prolongement de la ligne 3 en direction de la zone Altaïs

⇒ Augmentation de la fréquence de la ligne 8 : Annecy-Seynod-Cran Gevrier

⇒ Ligne 6 : desserte du pôle d'échanges de Meythet

**Coût en année pleine : 336 000 €**

## Développement en septembre 2007

⇒ Desserte du nouvel hôpital avec une ligne Annecy-Metz-Tessy-pôle d'échange Pringy la Salle

⇒ Prolongation de la ligne de Meythet en direction de l'hôpital et du pôle d'échange de Pringy. Desserte directe zone d'activités d'Epagny

⇒ Prolongation ligne 6 : desserte du parc relais de Colmyr

⇒ Amélioration de la desserte de la zone d'activité de Pringy, de Pringy centre et d'Argonay (lignes 9 et 33)

⇒ Développement du réseau du dimanche et jours fériés, spécialement en direction de l'hôpital

**Coût en année pleine : 537 000 €**

## Développement en septembre 2008

⇒ Développement du réseau Handibus

⇒ Desserte entreprise Dassault à Argonay (expérimentation)

⇒ Prolongation de la ligne Vovray-St Michel-Loverchy-tronc commun- Glaisins et augmentation du cadencement

⇒ Expérimentation ligne Parc de

proximité de la Bottière (Epagny)-gare d'Annecy

**Coût en année pleine : 660 000 €**

**Sans changer le taux de versement transport, rien ne peut être réalisé.**

**Avec un taux porté à 0,95 % (619 000 € supplémentaires) et les recettes commerciales attendues, il est possible de financer tout le programme 2006 et l'essentiel du programme 2007** (sauf la desserte de l'hôpital depuis Meythet et la zone d'Epagny).

**Avec un taux porté à 0,97 % (867 000 € supplémentaires), il est possible de réaliser entièrement les programmes 2006 et 2007 et les deux premières mesures du programme 2008.**

**Avec un taux porté à 1 % (1 239 000 € supplémentaires), il est possible de financer la totalité des programmes (1 533 000 €).**

Un premier débat en conseil d'agglomération a montré l'approche purement idéologique des élus UMP (M. Accoyer en tête) selon laquelle il ne faut surtout pas augmenter la charge des entreprises sous peine de délocalisation, sans aborder la question des besoins.

La gauche (PS, Verts, PC) s'est exprimée en partant des besoins, à la fois des usagers et des entreprises, et de la nécessité d'une politique volontariste en faveur des transports en commun, pour conclure qu'il est impossible de rester au statu-quo.

Le président de la SIBRA a conclu en suggérant une expertise financière des comptes de la SIBRA (pour trouver des économies), des rencontres avec les représentants du mode économique, une présentation du développement de l'offre devant chaque conseil municipal pour une décision à l'automne prochain.

Affaire à suivre.

# Réforme de la taxe professionnelle

Vœu présenté par Jean BOUTRY, maire socialiste de Cran-Gevrier, au Comité d'agglomération du 23 mars 2006.

Le plafonnement de la taxe professionnelle à 3,5% de la valeur ajoutée des entreprises décidé en Loi de finances pour 2006 aura de lourdes conséquences sur le budget des collectivités et met en cause leur autonomie financière.

La réforme de cet impôt contesté était pourtant attendue. Une première réforme mise en œuvre en 1999 avait supprimé la part salaires, afin que la TP ne pénalise plus l'emploi. Depuis 2003, la TP est donc assise essentiellement sur les investissements techniques, mais elle pèse en conséquence davantage sur les industries que sur les autres activités économiques.

Une commission pluraliste, la commission « FOUQUET », réunie en 2004 pour proposer une réforme qui améliore durablement cet impôt, avait abouti à la préconisation de calculer la TP sur la 'valeur ajoutée' des entreprises. Ce système a l'intérêt de répartir plus justement le prélèvement entre les différentes activités économiques en le fondant sur la richesse produite par l'entreprise. Compte-tenu des transferts attendus entre les contribuables, la commission a proposé une mise en œuvre progressive sur une période de 10 ans.

Bien que cette proposition fasse consensus, le gouvernement a décidé de ne pas la suivre, en lui préférant un allègement global sous la forme d'un plafonnement de toutes les entreprises à 3,5 % de leur valeur ajoutée.

Cette mesure qui entrera en vigueur en 2007 aura pour conséquences de réduire les

marges de manœuvre fiscales des collectivités territoriales. En effet, une augmentation du taux de la TP ne produira de recettes supplémentaires que sur les bases non plafonnées. Dans notre agglomération, la proportion des bases plafonnées est estimée à 54 %. Cela veut dire qu'une augmentation du taux de la TP de la C2A ne produira d'effet que sur un peu moins de la moitié de l'activité économique.

Les communes seront affectées par ricochet puisque la communauté leur reverse la moitié de la progression de la taxe professionnelle. Les marges de manœuvre de la fiscalité économique se réduisant, les collectivités risquent de se tourner davantage vers les impôts ménages (taxe d'habitation et foncier bâti).

Dans ce cas, ce sont donc les impôts les plus injustes, ceux qui frappent le plus les ménages modestes, qui augmenteront.

*Aussi, et considérant qu'il convient de poursuivre la réforme de la taxe professionnelle, le Conseil de la Communauté d'agglomération d'Annecy demande au gouvernement de maintenir une contribution équitable de toutes les entreprises aux services publics locaux et au développement local, dont elles bénéficient, en reconsidérant la réforme de la taxe professionnelle à partir des préconisations du rapport Fouquet.*

**Après intervention contre ce vœu de M. Accoyer (UMP), le conseil l'a refusé par 41 voix contre et 25 pour.**

Indiquons que la TP 2005 (56 538 800 €) représente 55 % des recettes de l'agglomération (101 819 950 €).

totalité des maires, dont tous les UMP, à un référendum local ?

3) dans les années 1970, un Livre blanc sur le lac d'Annecy a été élaboré avec des objectifs à 20 ans. Toutes les communes 'les pieds dans l'eau' ont construit au-delà, et parfois très au-delà, des objectifs retenus. Qui peut garantir qu'il n'en sera pas de même demain, sachant que la pression des spéculateurs immobiliers va être maximum ?

**Les maires ont la possibilité d'appliquer la modification législative tout en maintenant les protections actuelles : il suffit de fixer le trait séparant les zones d'application de la loi Littoral et de la loi Montagne à la ligne de crête dans chaque commune. C'est la solution raisonnable que la gauche préconise.**

Dernier élément de réflexion sur ce dossier : le contrat de plan Etat-Région 2000-2006 prévoyait des aménagements de la RN 508 qui longe le lac, y compris avec la possibilité d'une voie pour les transports en commun. Rien n'a été entrepris. Le gouvernement ne respecte pas ses engagements. Les élus locaux et nationaux UMP-UDF ne se sont pas battus pour qu'il en soit autrement, alors qu'ils sont constamment intervenus en faveur de l'A 41, qui va accroître la pression immobilière. D'où la question : est-ce un hasard si ces possibilités d'extension de l'urbanisme, l'absence de travaux d'aménagement de la RN 508 et la réalisation de l'A 41 se conjuguent naturellement pour justifier le tunnel sous le Semnoz et faire plaisir aux spéculateurs immobiliers et autres professionnels du BTP ?

Jean EXCOFFIER

**Ségolène ROYAL** n'a pu venir nous rencontrer comme prévu le 4 avril, faute de moyen de transport. Elle viendra cet automne.

Sa démarche intéresse beaucoup de monde, au PS et en dehors. Vous voulez en savoir plus ? Rendez-vous sur le site [www.desirsdavenir.com](http://www.desirsdavenir.com)

Vous pourrez participer à la démarche de co-élaboration de son projet, vous regrouper en association pour la soutenir, prendre contact avec celles et ceux qui souhaitent s'engager à ses côtés.

**Amie lectrice, ami lecteur**

**Le nombre d'abonnés est en baisse et les recettes ne couvrent plus le coût du journal et de son expédition. Nos réserves s'amenuisent. Alors un effort pour qu'Annecy Agglo puisse continuer à t'informer. Merci d'avance.**

**Abonnement (15 € minimum) à l'ordre d'Annecy Pour Tous CCP Grenoble 951 83 T**  
**Annecy pour Tous 61 Route du Périmètre 74000 Annecy**

Pour rencontrer les élus socialistes du Groupe Annecy Pour Tous,  
téléphonez à la permanence au 04.50.09.68.83 - fax 04.50.09.68.75  
Siège : 8 rue Louis Armand - Zone Piétonne Novel Centre - ANNECY  
mèl : jean\_excoffier@yahoo.fr